



Déclaration CFDT

Préalable au Comité technique du 3 octobre 2016

A Madame la Présidente du Conseil Régional,

A Monsieur le Président du Comité technique

- La CFDT vous a envoyé le 20 septembre une déclaration préalable à ce CT, sur les questions de méthode, dont nous vous donnons lecture :
- Enfin l'actualité nous amène à vous poser 2 questions :

La CFDT s'est fait l'écho d'un certain nombre de faits qui nous permettent de craindre une harmonisation par le bas et sans concertation (régime indemnitaire des nouveaux recrutés, les 35h sans RTT, rendu de postes dans les réorganisations, place des retraités dans l'action sociale, chèques-déjeuner, mutuelles etc.) Nous vous demandons des explications.

En outre la CFDT constate que des agents vont devoir suivre leur mission, même s'ils ne sont pas contraints au sens propre de le faire. La CFDT revendique pour tous les agents la possibilité de conserver leur résidence administrative à titre personnel jusqu'à départ de la collectivité. Les agents ne doivent pas faire les frais de la fusion et la Région a tout intérêt à conserver les compétences.